

## **PROJET DE LA CLASSE RELAIS PAUL ROZE à ANTONY 2009 - 2010**

### **I - Organisation générale**

- 1. Public**
- 2. Objectif**
- 3. Implantation**
- 4. Organisation du dispositif**
  - a) Admissions
  - b) Déroulement
  - c) Réintégration dans la classe d'origine

### **II - Actions auprès des élèves**

- 1. Activités transversales**
  - a) Contrat
  - b) Activités normatives
  - c) Questionnement sur le projet professionnel
  - d) Méthodologie
- 2. Activités disciplinaires**
  - a) Français
  - b) Mathématiques
  - c) Histoire, géographie, instruction civique
  - d) Langue vivante : Anglais
  - e) Sciences
  - f) Informatique
- 3. Activités partenariales**
  - a) Atelier jardinage
  - b) Atelier Muay Thai
  - c) Atelier de prévention routière
  - d) Atelier de prévention des conduites à risque
  - e) Théâtre social
  - f) Partenariat avec les familles

### **III - Modalités d'évaluation**

- 1. Evaluation des élèves**
- 2. Evaluation du dispositif**

Ouverte en janvier 2007, la classe relais accueille temporairement des élèves de collèges en rupture scolaire afin de leur redonner une image positive d'eux-mêmes et de les aider à reprendre par la suite une scolarité dans de meilleures conditions.

## I - Organisation générale

### 1. Public

La classe relais s'adresse à des élèves de collège en voie de déscolarisation ou en rupture scolaire . Ces élèves francophones sont majoritairement issus des classes de cinquième et de quatrième ne nécessitant un enseignement ni adapté ni spécialisé. Si le besoin s'en fait sentir des élèves de sixième pourront être accueillis. Cette classe accueille des élèves qui ne respectent plus le règlement intérieur des établissements, se replient sur eux-mêmes, se montrent violents, se dévalorisent et refusent de s'investir dans les apprentissages durablement.

*« Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité. » (B.O. n°32 du 7 septembre 2006)*

Lors de la première session, nous accueillerons des élèves issus de classe de troisième pour travailler avec eux, dès le début d'année, leur projet professionnel afin de les remotiver pour l'année scolaire en donnant un objectif de fin d'année. Il s'agira également de les accompagner dans leurs démarches de recherche de stage en entreprise.

Il est bien entendu que les élèves doivent reprendre un certain contrôle sur eux-mêmes par la prise de conscience des difficultés mais également par l'acceptation de l'entrée dans le dispositif.

## 2. Objectif

Ce dispositif accueille temporairement les jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Il vise également à aider les jeunes à se resocialiser et à élaborer un projet authentique de formation dans le but de faciliter la reconstruction d'une image positive d'eux-mêmes.

*« Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue. » (B.O. n°32 du 7 septembre 2006)*

La classe relais ne doit pas être perçue par l'élève et sa famille comme une sanction. Elle vient une fois que les dispositifs d'aide et de soutien des établissements d'origine sont rejetés par les jeunes.

## 3. Implantation

La classe relais d'Antony recrute sur tous les collèges de la commune qui sont au nombre de cinq : Anne Frank, Descartes, François Furet, H. G. Adam et La Fontaine ainsi que sur le collège Evariste Galois de Bourg-La-Reine. Elle est placée sous la responsabilité du Principal de son collège de rattachement, le collège Anne Frank, classé en ZEP.

La classe relais est éloignée des établissements scolaires de la ville et se situe au pavillon Paul Roze au 61 de la rue Camille Pelletan. Elle est composée de deux salles de classe distinctes, dont une est équipée de matériel informatique. Le pavillon est entouré d'un jardin.

Les élèves devront se présenter soit devant le collège Anne Frank et seront conduits jusqu'au pavillon soit s'y rendre par leur propre moyen. La demi-pension se déroulera au collège Anne Frank.

La classe implantée dans des locaux distincts permettra aux élèves de vivre une rupture temporaire d'avec un lieu de frustration loin du regard de leurs camarades et pour certains de prendre conscience du caractère inacceptable de leur comportement.

## 4. Organisation du dispositif

### a) Admissions

Les élèves sont au nombre de huit au maximum par session. Ce sont les professeurs principaux des collèges d'origine qui proposeront les jeunes susceptibles d'entrer dans le dispositif. L'équipe qui aura travaillé avec l'élève remplira une proposition d'admission qui permettra à tous les enseignants de la classe de faire un bilan sur le travail et le comportement du jeune. Les personnels sociaux et de santé y indiqueront leurs conclusions. Bien évidemment, l'élève y fera part de sa motivation et la famille pourra également y apposer un avis. Ce dossier fera état des difficultés rencontrées et des solutions qui y ont été apportées et il y sera précisé l'objectif qui motive la demande.

*« Pour apprécier l'opportunité d'une entrée en dispositif relais, les commissions départementales ou locales s'appuient sur l'examen d'un dossier circonstancié du jeune, transmis par le principal ou, s'il n'est plus inscrit en établissement scolaire, par le responsable des services éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ou des collectivités locales. Ce dossier détaille les diverses mesures d'aide et de soutien dont le jeune a bénéficié et inclut l'avis du conseiller d'orientation-psychologue, du médecin scolaire et de l'assistante sociale, ainsi que l'accord des familles ou du responsable légal. »*  
(B.O. n°32 du 7 septembre 2006)

Les élèves seront ensuite choisis par une commission d'admission réunissant les chefs d'établissements, une assistante sociale, un conseiller d'orientation psychologue, un médecin scolaire, un psychologue du CMP d'Antony, l'assistant d'éducation et le coordonnateur.

## **b) Déroulement**

Une fois le dossier retenu, l'équipe du dispositif rencontre l'élève et sa famille afin d'engager un dialogue et faire prendre conscience au jeune qu'il doit s'engager dans cette nouvelle démarche et ne pas rester passif.

L'élève s'engagera alors pour une durée de huit semaines. Il sera pendant six semaines en immersion totale dans le dispositif relais puis les deux semaines suivantes, il reprendra progressivement contact avec son établissement d'origine.

Les élèves sont attendus le lundi, mardi, jeudi et vendredi au Pavillon Paul Roze de 8h30 jusqu'à 16h00 ou 17h00 et le mercredi de 8h30 à 11h30. Ces horaires sont susceptibles de changer selon les disponibilités des enseignants.

Les élèves seront donc attendus à 8h10 au collège Anne Frank d'où ils seront conduits aux salles de classe.

La demi-pension se fera également au collège Anne Frank de 12h00 à 12h30. Ce moment étant également un moment d'échange et éducatif, il sera donc imposé aux participants de s'inscrire à la demi-pension.

En fin de journée, ils seront raccompagnés aux grilles du collège.

## **c) Réintégration dans la classe d'origine**

Plusieurs possibilités s'offrent aux jeunes suivant les objectifs poursuivis. Il réintègrent leur établissement d'origine par défaut mais ils peuvent changer d'établissement pour reprendre leur scolarité avec une nouvelle image et un projet professionnel spécifique.

La réintégration dans la classe d'origine se veut progressive afin de tester puis pérenniser les acquis de la classe relais et s'il le faut faire des mises au point. Cela permet aussi à l'élève de comprendre que le travail au collège n'est que le prolongement de ce qui a été amorcé dans le dispositif.

#### d) Suivi de l'élève

L'élève n'est pas « éjecté » du dispositif du jour où il n'est plus dans les locaux car un travail de suivi est amorcé dès le premier entretien. Le professeur coordonnateur sera en lien constant avec la famille et le professeur référent. A la sortie du dispositif, des entretiens téléphoniques ou des rencontres avec l'élève, la famille, le professeur référent seront organisées pour suivre le cheminement de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses efforts et de mesurer les effets de l'entrée dans le dispositif relais.

Si les élèves et les familles en formulent la demande, un suivi pourra être mis en place avec les personnels du collège tels que la conseillère d'orientation psychologue, l'assistante sociale ou les médiateurs.

## II - Actions auprès des élèves

Les objectifs s'inscrivent dans un cadre souple mais exigeant : souple au niveau de la pédagogie mais exigeant pour les élèves.

La pédagogie sera différenciée avec une reprise systématique des apprentissages et de la méthodologie en gardant toujours à l'esprit un souci de cohérence et de clarté pour l'élève. Les activités proposées viseront à la maîtrise des savoir-faire et savoir être ainsi que l'acquisition des savoirs par le biais de travaux disciplinaires, interdisciplinaires et d'activités transversales.

## 1. Activités transversales

L'élève doit avant tout adhérer au projet, tant que faire se peut l'entrée en classe relais ne doit pas être vue comme une sanction. Ceci ouvre la porte à la réussite du projet. Pour cette raison, il est important de construire un projet individualisé avec chaque élève en fixant avec eux des objectifs clairs et réalisables qu'ils pourront évaluer à tout moment par eux-mêmes grâce à des critères préalablement choisis.

### a) Contrat

Dès l'acceptation d'entrée en dispositif relais, chaque élève signe un contrat l'engageant lui, sa famille, l'équipe pédagogique de sa classe d'origine et l'équipe pédagogique de la classe relais. Chaque partie s'engage dans le dispositif à tenir sa place pour permettre au jeune de changer et de progresser.

- Pour sa part, l'élève sera ponctuel, assidu et respectera les règles de vie en communauté.
- La famille prendra le relais à la maison, suivra le parcours du jeune et l'encouragera à persévérer dans sa démarche.
- L'équipe pédagogique de la classe d'origine suivra la progression de l'élève durant la période de la session et favorisera sa réintégration au moment venu.
- L'équipe pédagogique du dispositif écoutera attentivement et aidera l'élève en le soutenant et lui donnant les outils indispensables à son évolution.

Ce contrat moral permet de responsabiliser chacun autour d'un même objectif : le changement de l'élève.

## b) Activités normatives

L'élève s'engage à respecter les règles de vie en communauté lorsqu'il signe le contrat. Ceci correspond aux activités normatives qui englobent l'attitude en cours mais aussi les périodes hors temps scolaire. Nous sommes ici sur le principe de la resocialisation avec l'acceptation du respect des normes sociales.

- Les cours : dès le début de la session, les élèves mettent en forme un règlement intérieur pour le dispositif qu'ils devront respecter. Ils mettront dans le carnet relais (carnet de correspondance interne au dispositif) les règles concernant la ponctualité, l'assiduité, les relations aux adultes, les relations à leurs camarades... En les impliquant dans cette démarche, nous essayons de les responsabiliser.
- La demi-pension : Cette période concerne les aller-retour du pavillon Roze au collège Anne Frank et le repas à proprement parler. Nous mettrons à profit cette période pour leur faire prendre conscience que ce temps est un temps de partage et parfois de découverte.
- La vie de classe : elle permet de faire le point avec les jeunes en fin de semaine pour avoir leur ressenti sur le dispositif. Ils parlent avec des adultes et doivent donc respecter les règles d'un débat et se socialiser en communiquant.

## c) Questionnement sur le projet professionnel

Grâce à l'intervention de la conseillère d'orientation psychologue, les élèves pourront mettre de l'ordre dans leur projet professionnel. Selon le profil des élèves, leur classe d'origine, un travail plus ou moins important sera mis en place. Les élèves passeront en entretien individuel avec la COP puis les projets seront affinés grâce à un travail régulier de recherche avec la COP, le kiosque - ONI SEP, et la mission locale pour l'emploi.



## d) Méthodologie

Lors de séances spécifiques, nous aborderons différents thèmes pour permettre à chacun d'acquérir des méthodes de travail réutilisables dans leur collège d'origine et tout au long de leur scolarité.

Ces activités concerneront différents champs de compétences tels que :

- la préparation et l'utilisation du matériel scolaire
- l'apprentissage des leçons, travail sur la mémoire, les mémoires...
- le décryptage des énoncés et l'application des consignes
- le repérage et l'organisation d'informations
- la prise de notes et la capacité à se relire
- la construction de tableaux
- la prise de parole selon l'auditoire
- l'utilisation d'un traitement de texte, de logiciels vidéo, de logiciels permettant de créer un site Internet...

## 2. Activités disciplinaires

Les différentes activités disciplinaires seront pour certaines coupées du thème fédérateur de la session tel que les mathématiques. Cependant tant que faire se peut nous attacherons une attention toute particulière à mettre en lien les différentes activités des matières. Nous travaillerons sur le thème de l'image et de ses différentes déclinaisons :

- l'image de soi, qui permettra aux élèves de se raconter et de gagner en confiance
- l'image qu'ils renvoient aux autres
- l'image de soi dans un environnement plus élargi
- l'image que l'on a de l'autre, des autres
- les différents points de vue : la vision

- la vue du monde extérieur : ouverture et découverte, plaisir d'apprendre
- montrer

Le but, ici, est de combler des lacunes fondamentales, de donner des repères aux jeunes et même de leur redonner l'envie de savoir, de découvrir ce qui se passe ailleurs que dans leur univers personnel : famille, amis...

## a) Français

- L'écrit : la maîtrise du langage écrit sera un point dominant. Nous travaillerons sur la lecture dans le but d'atteindre une plus grande maîtrise de ce savoir-faire extrêmement important dans notre système scolaire (compréhension des consignes) et la société en général. Pour ce faire des œuvres littéraires avec un travail adapté.

Des travaux permettant d'identifier et de composer des écrits de différentes natures seront proposés : lettres calligraphiées, courriers électroniques, articles de journaux, fictions, textes documentaires ...

Les élèves créeront leurs propres textes et les retravailleront mais feront également des travaux de transformations à partir de textes d'auteurs : reconstitution d'un texte, résumé, écriture d'une suite...

Il sera aussi important d'être capable de comprendre quels sont les constituants de la phrase, quelle est leur nature et leur fonction.

- La vidéoscopie : Ce travail très lourd et difficile mais extrêmement enrichissant leur sera proposé. Ceci leur permettra de se voir et de comprendre à quel point le langage corporel, les gestes, les positions sont tout aussi importants que les mots et peuvent générer des malentendus.

- L'oral : Un travail de renarcissisation sera amorcé. Le but sera de leur donner des outils pour les rendre capable de communiquer dans le plus grand

nombre de situations possibles en évitant tout conflit : face à la classe, face aux adultes...

Un travail d'utilisation du vocabulaire pour préciser ses propos (écrit vs oral, niveaux de langue) sera développé et réutilisé dans un certain nombre de débats. Il s'agira ici de créer les conditions idéales du débat en écoutant les autres et en régulant les prises de paroles de chacun.

### a) Mathématiques

Les cours de mathématiques seront assurés par un professeur de l'Education Nationale pour une durée de deux heures et demie par semaine. Il s'agit d'un travail de remise à niveau sur les concepts fondamentaux d'algèbre et de géométrie. L'approche sera différente de celle du collège, on insistera avant tout sur l'application que l'on peut faire des mathématiques dans la vie de tous les jours.

### b) Histoire, géographie, instruction civique

Les cours seront assurés par un professeur de l'Education Nationale pour une durée de deux heures hebdomadaires. Il s'agira de travailler en lien avec les programmes sur les différents points de vue ; ce qui sera important pour permettre aux jeunes de rentrer dans une démarche d'argumentation plutôt qu'un refus ou l'acceptation en bloc de ce qui peut leur être proposé, « raconté ».

### c) Langue vivante : Anglais

Il y aura une à deux heures d'anglais par semaine effectuée par le coordonnateur. Le travail sera essentiellement oral, mise en situation de communication en anglais pour pratiquer un maximum les structures et le vocabulaire : travail en binômes... Des recherches sur Internet seront proposées

pour parfaire leurs connaissances des pays anglophones : travail sur l'injustice, apprentissages sur la citoyenneté, par exemple : l'apartheid en Afrique du Sud.

#### d) Sciences

Sciences physiques : trois heures hebdomadaires par un professeur de l'Education Nationale. Il leur sera proposé avant tout un travail de manipulation. (Recherche sur Internet des éléments nécessaires puis mise en pratique, ex : optique, fusée à eau)

#### e) Informatique

Le travail sera effectué avec le coordonnateur et l'assistant d'éducation. Les heures seront utilisées à créer des pages Internet qui seront mises en ligne, sur le site du collège Anne FRANK ; ce qui leur permettra d'y apposer leurs travaux.

Ils travailleront le tableur dès la première séance en créant leur emploi du temps ; ce qui leur permettra de se l'approprier.

### 3. Activités partenariales

#### a) Atelier jardinage

Le projet se met en place autour de l'entretien d'un jardin situé aux abords directs des locaux de la classe relais. Chaque semaine pendant 1 heure et demie le groupe se consacrera à des travaux pratiques qui seront suivis d'exposés basés sur les observations relevées et l'évolution prévisible de l'influence des expériences menées. L'intervenant profitera de l'occasion pour sensibiliser les jeunes sur les questions de respect de l'environnement.

## b) Atelier Muay Thai

Deux fois par semaine, un intervenant prendra le groupe pour pratiquer un sport de combat et art martial. Nous avons trouvé intéressant de mettre en place cette activité physique - comme il n'y a pas de cours d'EPS - qui permette aux jeunes de prendre conscience de leur corps et de sa gestuelle. Ce sport leur permet de travailler sur le contrôle de soi, d'accepter et d'appliquer des règles données. L'accent sera mis sur le respect du cadre, des consignes, d'autrui et de soi-même.

## c) Atelier de prévention routière

Une semaine sur deux, un intervenant de l'association Jeunes Dans La Cité viendra au pavillon pour travailler avec les jeunes des situations qu'ils peuvent rencontrer : conduite d'un cyclomoteur, attitude d'un piéton... Ceci en lien avec le passage de l'ASSR niveaux 1 et 2 que les jeunes doivent passer au collège.

## d) Atelier de prévention des conduites à risques

Une semaine sur deux, l'assistante sociale animera une discussion autour d'un sujet choisi avec les élèves autour des conduites à risques.

## e) Théâtre social

Un intervenant dans le cadre de la réussite éducative animera un atelier de théâtre afin de faire évoluer les jeunes dans des situations variées et différentes de celles proposées en français même si ces deux actions seront menées en parallèle. Et ce toujours dans un cadre bienveillant.

## f) Partenariat avec les familles

L'implication des familles dans le dispositif est essentielle pour que le travail amorcé en cours soit prolongé à la maison. Un travail sur la place du jeune

et l'image qui lui est renvoyée devra être fait dans le cadre familial. Pour ce faire, les parents seront tenus informés des progrès de l'enfant, leur travail sera valorisé. Il faudra instaurer un climat de confiance avec ces partenaires qui ont souvent une vision négative de l'Institution. Le coordonnateur prendra contact avec la famille en début de session puis prolongera la communication jusqu'après la réintégration de l'élève. Nous essayerons d'organiser une réunion informelle en fin d'année ou de session pour présenter le travail des groupes.

### **III - Modalités d'évaluation**

#### **1. Evaluation des élèves**

Les élèves seront suivis quotidiennement afin de leur faire sentir la place importante qu'ils occupent au sein du dispositif et qu'ils ne pourront pas passer entre les mailles du filet. Chaque jour, à l'arrivée au pavillon Paul Roze, les élèves devront présenter leur matériel complet à l'assistant d'éducation. Puis au cours de la journée, les élèves seront évalués sur leur travail et leur comportement par les différents intervenants. Trois notes seront donc reportées dans le carnet relais.

Chaque début de semaine, les élèves devront se fixer des objectifs puis en fin de semaine, ils feront une auto-évaluation qui sera mise en parallèle avec l'évaluation de l'équipe éducative. Les parents sont invités à apposer un commentaire.

A la fin de chaque session, un bilan de réintégration sera effectué. Il exposera l'évolution du comportement et du travail de l'élève dans les compétences disciplinaires. Egalement une synthèse des compétences

transversales, de la place du jeune dans son projet scolaire ou professionnel sera donnée.

## 2. Evaluation du dispositif

Le groupe de pilotage départemental du dispositif définit les orientations du projet puis lors des réunions au cours de l'année permet d'ajuster les objectifs.

En fin d'année, une réunion qui rassemble les acteurs et les partenaires permet de faire un bilan de l'année et s'assurer que les objectifs ont bien été atteints.